

Autorisation préalable de mise en location

EAUBONNE



©Adobe stock

NOUVELLE
MISE À JOUR

1^{ER}
JUILLET
2024

PERMIS DE LOUER
ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?
EN PRATIQUE, COMMENT
ÇA MARCHE ?
DÉMARCHES EN LIGNES ?

Rendez-vous sur Valparisis.fr
rubrique " Habiter, se loger "



RETROUVEZ
TOUTES LES INFORMATIONS
DU " PERMIS DE LOUER "
SUR VOTRE SMARTPHONE

Valparisis
AGGLO

Location ? Colocation ?

Les logements de plus d'un an situés dans le périmètre fixé doivent faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis en location. La demande peut être effectuée par voie dématérialisée sur valparisis.fr. Le **permis de louer**, délivré par la communauté d'agglomération après inspection du logement, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

PLAN D'EAUBONNE



LÉGENDE

 Périmètre du « Permis de louer »
Échelle de la carte 1/14 000e
Éditée le 01/05/2024
SIG Communauté d'agglomération Val Parisis
Source : SIG/Vue aérienne PCRS 2022 CAVP/cadastre DGFIP 2023
Illustration non contractuelle

Les rues concernées

Avenue de Paris
Avenue Jeanne
Impasse Toutain
Route de Montlignon (N°41 à 113
et N°44 à 66)

Route de Saint-Leu
Rue de Soisy
Rue des Callais
Rue du Docteur Peyrot
Rue du Général Leclerc

Rue Edouard Vaillant
Rue Gambetta
Rue George V
Rue Tarbé des Sablons